

SRDEII

LES RELATIONS DE COOPERATIONS INTERNATIONALES AU SERVICES DES CITOYENS ET D'UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

Rapport n°1511

Exposé des motifs

Face à la mondialisation de l'économie et au changement climatique, la région doit faire preuve de responsabilité et d'éthique, elle doit avoir à l'esprit, de manière omniprésente, le lien qui unit le destin des Auvergnats et Rhônalpins au reste du monde. C'est pourquoi il est de l'intérêt général de concevoir des échanges économiques internationaux qui s'inscrivent dans une réciprocité, dans le respect de la justice sociale et environnementale, dans le respect des droits de l'homme et de l'autonomie des peuples.

Les échanges économiques ne doivent pas nuire à la souveraineté alimentaire des territoires partenaires. Aussi, comme elle l'a déjà fait pour les exportations agricoles dans le cadre de son plan régional de développement de l'agriculture biologique adopté le 17 novembre 2016, la région doit s'engager à ne soutenir que les échanges qui permettent de répondre à des besoins non couverts.

Par ailleurs, la pertinence des échanges économiques relève aussi du caractère politique et éthique attaché aux choix des partenariats. C'est pourquoi les aides aux entreprises devront profiter in fine aux populations locales et non aux pouvoirs politiques de certains régimes non démocratiques, ou au développement de multi nationales prédatrices de ressources naturelles et des modes de vie locaux.

Plus que des acteurs économiques, ce sont les territoires et leurs habitants qu'il faut mettre en relation.

Dispositif :

I-1) d'approuver le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, et ses 7 annexes, ~~tel qu'il vous est présenté en annexe 1~~ sous réserve d'intégrer à l'annexe 1 la modification suivante :

Dans le levier 2 - « Développer l'accès de nos entreprises à de nouveaux marchés »
page 54 du SRDEII, **ajouter un 1er paragraphe rédigé ainsi :**

« Les relations de coopérations internationales au service des citoyens et d'un développement soutenable :

Face à la mondialisation de l'économie et au changement climatique, la région doit faire preuve de responsabilité et d'éthique en ayant à l'esprit de manière omniprésente le lien qui unit le destin des Auvergnats et Rhônalpins au reste du monde. Aussi l'ensemble des dispositions du levier 2 obéiront-elles à deux critères : premièrement, la compatibilité des aides aux exportations et partenariats avec les critères environnementaux induisant un soutien exclusif des exportations et partenariats qui permettent de répondre à des besoins non couverts, deuxièmement, le respect de critères sociaux et éthiques impliquant des partenariats et exportations qui profitent in fine aux populations locales et non aux pouvoirs politiques de certains régimes non démocratiques, ou au développement de multi nationales prédatrices de ressources naturelles. »